Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 677

Artikel: Holdings : et pourtant Nestlé n'avait rien demandé...
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1024862

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DÉFOULEMENT

Un Grand Conseil en séance extraordinaire

Le Grand Conseil vaudois a tenu une séance extraordinaire pour un débat sur la récession et l'emploi.
Curieuse, la réaction des chroniqueurs parlementaires et leur lourde insistance à donner le coût de la séance: 33 000 francs. De toute façon, ces objets auraient occupé le Grand Conseil une demi-journée d'une session ordinaire, il n'y a donc pas eu de coût supplémentaire important; que de fois, aussi, pour un amendement mineur, le Grand Conseil siège, avec à l'ordre du jour, un seul troisième débat! C'est le jeu. Va-t-on compter les heures de travail parlementaire utiles? Il y a des vulgarités de pensée à éviter: dire à tout propos, c'est la faute aux médias; dire que les parlementaires sont payés pour s'écouter parler.
Les débats idéologiques sont rares, et donc pourquoi pas? Le Parti socialiste vaudois avait donné le ton par un texte de conférence de presse d'un lyrisme quarante-huitard, qu'il n'a pas repris lors du débat public. Les députés bourgeois ont tenu à faire, en réponse, l'éloge appris par cœur de l'économie de marché. Absence de dialogue, en deux temps. Et ce ton province, vite ridicule, imitant après coup Paris.

Il n'en demeure pas moins deux évidences qu'il faut souligner.
La première, c'est à quel point l'idée de participation demeure étrangère à la mentalité bourgeoise. Comment peut-on parler de «règle de bonne foi», de «partenaire», de «convention collective» et, dans le silence, préparer des mesures de restructuration qui ne sont communiquées au syndicat qu'au dernier moment, c'est-à-dire à l'instant d'administrer les derniers secours du plan social?
Mentalité généralisée. Un plan Hayek, destiné aux CFF, est, paraît-il, déposé. Les responsables syndicaux en sont réduits (comme ils le sont dans l'horlogerie, du reste, où on est également en attente d'un plan Hayek), dans «Le Cheminot», à faire campagne de presse pour qu'il leur soit communiqué, les obligeant à formuler cette question banale: sont-ils coresponsables, sont-ils participants à l'entreprise?
Tant que les administrateurs, les directions et les experts mandatés seront situés en amont, et les syndicats en aval, il n'y aura que des paix du travail passives ou pourries. Et sur ce sujet, il n'y a pas des socialistes extrémistes d'un côté et des modérés de l'autre; tous sont également convaincus que la «bonne foi» ne peut être unilatérale.

Le deuxième fait, qui mérite débat, et pour plus d'une journée, c'est le retard économique vaudois, masqué par le développement exceptionnel du district de Nyon qui tire profit du dynamisme genevois.
Le problème n'est évidemment pas que politique; le canton de Fribourg a démontré pourtant l'importance de ce facteur. Or faut-il remarquer que, depuis des décennies, tout ce qui touche de près ou de loin à l'économie (département, offices de développement, de cautionnement, Banque Cantonale) est trusté par le parti radical. Les chasses gardées ne sont pas celles où la faune est la plus vive!
L'absence de vitalité économique vaudoise est grave dans le Jura, dont certaines régions étaient déjà en recul au moment de la plus forte expansion, de 1963 à 1968. Autre signe d'une baisse profonde d'attractivité: en 1974, lors de la première récession, les Usines métallurgiques de Vallorbe qui tenaient remarquablement le coup, embauchaient: mais les chômeurs de la région lausannoise refusaient d'y monter travailler.
L'effort cantonal majeur doit être de soutien aux régions que la crise menace le plus gravement. En première ligne, Sainte-Croix qui dépendra pour une large part de la survie de HPI. La vente par HPI d'immeubles industriels importants, que l'entreprise va tenter de racheter par annuités, est inquiétante et révélatrice de la nécessité devant laquelle elle s'est trouvée d'obtenir des liquidités importantes, au-delà de ce que l'ordinaire emprunt hypothécaire permet de dégager.
Après la session extraordinaire du Grand Conseil demeurent donc deux questions, deux questions à 33 000 francs.
Ça veut dire quoi la participation, la bonne foi, le partenaire syndical?
Ça veut dire quoi le soutien aux régions économiquement affaiblies ou menacées?

HOLDINGS

Et pourtant Nestlé n'avait rien demandé...

Les holdings sont-elles trop imposées? C'est la seule contribution concrète des parlementaires de droite lors du débat récent sur l'emploi, au Grand Conseil vaudois.
En réalité, les SA sont imposées dans le canton de Vaud légèrement en dessous de la moyenne suisse. Les holdings ne paient pas d'impôt sur le bénéfice. La différence d'un canton à l'autre tient donc à la seule imposition en pour-mille du capital, et le plus souvent au fait de l'imposition communale.
La non-imposition du bénéfice des holdings peut être défendue dans la mesure où il est constitué intégralement de bénéfices déjà imposés dans les filiales.
Or, dans la réalité, il résulte aussi de prêts, de droits de licences, d'opérations financières qui ne devraient pas etre englobés dans le bénéfice non imposable.
L'harmonisation fiscale abordait cette question. Au lieu de la régler, choisira-t-on de nouveaux abandons?
Ce serait un joli effet de la récession d'aboutir à un dégrèvement fiscal de Nestlé qui, que l'on sache, n'a rien demandé! Son milliard de bénéfice semble lui suffire.